



Accusé de réception en préfecture	
069-216200402-2024-12-16-2024-150-RR	
Numéro de l'acte	2024-150-RRMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

### QUESTION N°2024-150

**URBANISME** : OPERATION CENTRE-VILLE – ILOT H7B – CHOIX DU PROMOTEUR IMMOBILIER

#### **RAPPORTEUR :**

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, aménagement du territoire, urbanisme, travaux, voirie & cimetières

#### **Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

**Considérant** que la Ville d'Arques souhaite poursuivre l'aménagement de son centre-ville,

**Considérant** qu'il y a un enjeu de réaliser un aménagement urbain de qualité pour l'îlot H7B,

**Considérant** que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permet de solliciter l'initiative privée afin de faire émerger des propositions en adéquations avec le territoire,

**Considérant** la délibération n°2024-88 du 9 juillet 2024 permettant de lancer la procédure d'AMI et la création de la commission AD HOC,

**Considérant** que la consultation a pu être lancée du 16 juillet 23 septembre 2024, avec la réception de deux offres,

**Considérant** que l'analyse des offres a pu être réalisée par le service urbanisme, ponctuée le 17 octobre 2024 par l'audition de chaque candidat, afin d'aboutir à la tenue de la commission AD HOC le mardi 5 novembre visant à proposer le candidat de retenu aux membres du conseil municipal ce lundi 16 décembre, à savoir Territoires 62.

**Considérant** que cette proposition est faite en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement et un architecte de L'Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer, afin de garantir un choix urbanistique optimal pour la Ville d'Arques, l'îlot H7B étant situé à proximité de l'Ascenseur à Bateaux,

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le choix réalisé par la commission AD HOC portant sur Territoires 62,

**ARTICLE 2 : DESIGNE** Territoires 62 : Centre d'Affaires ARTEA, 2 rue Joseph-Marie Jacquard 62800 LIEVIN, comme acquéreur de l'îlot H7B afin d'y réaliser un aménagement immobilier et de promotion du territoire Arquois,

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces découlant de l'AMI et notamment celles afférentes à son exécution.

**ARTICLE 4 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES  
Le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Sébastien DUCHATEAU



Le Maire,  
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 19 DEC 2024 et publication ou  
notification le 19 DEC 2024  
Monsieur le Maire

  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

**Affiché le 17 décembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY**

**Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.**